
L'an deux mille vingt-cinq, le mardi premier avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Combres, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 27 mars 2025

Secrétaire de séance : Jean-Michel CERCEAU

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOGNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, M. CASTANIER Amadys

Pouvoirs :

Mme GACHE Marjorie donne pouvoir à M. ROUSSEAU Waldeck

Assistaient également : M. LE FUR Patrice (Montlandon), M. Gérard BOUHOURS, M. Emmanuel PERCHE (Combres), M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme DUEZ Estelle (DGA),

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2025
- Approbation des Comptes administratifs et Comptes de gestion 2024
- Approbation des affectations de résultats 2024
- Vote des taux d'imposition et du produit de taxe GEMAPI 2025
- Subventions aux budgets annexes (fonctionnement et investissement)
- Vote des Budgets primitifs 2025
- Garantie d'emprunt à Habitat eurélien pour la création de 3 logements à Combres
- Attribution du marché public de travaux de Conception-Réalisation pour la création d'un bâtiment relais à Thiron-Gardais
- Interconnexion des réseaux d'eau potable – Avenant au marché Tranche 3
- DSP Enfance Jeunesse – Lot 1 Avenant n°4 – Lot 2 Avenant n°7
- Convention PACT France Rénov'
- Tarifications du Domaine de l'Abbaye
- Création d'un poste de Vice-Président
- Election d'un vice-président
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Désignation de représentants auprès d'Eure et Loir Tourisme, ELI28 et Véloscénie
- Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Christophe BARRAL est nommé secrétaire de séance

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025

Le Conseil approuve ce Procès-verbal à l'unanimité.

3. Approbation des Comptes administratifs et Comptes de gestion 2024

Délibération n°26-25 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Général** » de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement	1 357 301,34
Résultat d'investissement	-369 542,49
Solde des RAR	97 795,42

Délibération n°27-25 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Bâtiments d'activités** » de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement	238 005,33
Résultat d'investissement	113 351,73
Solde des RAR	0,00

Délibération n°28-25 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Pôle tertiaire** » de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement	23 610,11
Résultat d'investissement	-14 066,41
Solde des RAR	-2 373,48

Délibération n°29-25 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Maison de Santé Pluridisciplinaire** » de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement	61 845,73
Résultat d'investissement	-21 535,39
Solde des RAR	542,72

Délibération n°30-25 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **ZA La Loupe** » de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement	69 824,69
Résultat d'investissement	-40 419,94
Solde des RAR	0

Délibération n°31-25 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **ZA Champrond en Gâtine** » de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement	256 392,38
Résultat d'investissement	-244 255,23
Solde des RAR	0,00

Délibération n°32-25 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **ZA Thiron Gardais** » de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement	156 483,02
Résultat d'investissement	-0,34
Solde des RAR	0

Délibération n°33-25 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **SPANC** » de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement	157 631,86
Résultat d'investissement	11 677,13
Solde des RAR	

Délibération n°34-25 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Interconnexion du réseau d'eau potable** » de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement	112 421,33
Résultat d'investissement	-1 302 383,50
Solde des RAR	444 821,32

Délibération n°35-25 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Transports Scolaires** » de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement	42 225,73
Résultat d'investissement	-57 304,11
Solde des RAR	0,00

Délibération n°36-25 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Régie des Produits Terres de Perche** » de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement	-45 519,31
Résultat d'investissement	25 696,69
Solde des RAR	-6 032,73

Délibération n°37-25 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Transports à la personne - Mobilité** » de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement	5 715,21
Résultat d'investissement	40 000,00
Solde des RAR	-25 000,00

Délibération n°38-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Approbation des comptes de gestion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L.2343-1 à D.2342-10 ; Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le receveur et que les comptes de gestion de ce dernier sont conformes aux 12 comptes administratifs énumérés ci-dessus.

Le Président précise que le receveur a transmis à la communauté de communes ses comptes de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur GERARD Eric,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte les comptes de gestion du receveur pour l'année 2024 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

- *Budget principal*
- *Budget annexe « Pôle tertiaire »*
- *Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire »*
- *Budget annexe « Bâtiments d'activités »*
- *Budget annexe « ZA La Loupe »*
- *Budget annexe « ZA Champrond en Gâtine »*
- *Budget annexe « ZA Thiron Gardais »*
- *Budget annexe « SPANC »*
- *Budget annexe « Interconnexion du réseau d'eau potable »*
- *Budget annexe « Transports »*
- *Budget autonome « Régie des Produits Terres de Perche »*
- *Budget autonome « Transports de personnes-Mobilité »*

4. Approbation des affectations de résultats 2024

Délibération n°39-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante : Budget principal

Résultat de fonctionnement	1 357 301,34
Résultat d'investissement	-369 542,49
Solde des RAR	97 795,42
Solde d'investissement RAR inclus	-271 747,07
Affectation du résultat (R1068)	271 747,07
Report en section de fonctionnement n+1	1 085 554,27

Délibération n°40-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante : Budget annexe Pôle tertiaire

Résultat de fonctionnement	23 610,11
Résultat d'investissement	-14 066,41
Solde des RAR	-2 373,48
Besoin d'investissement nouveau	-16 439,89
Affectation du résultat (R1068)	16 439,89
Report en section de fonctionnement n+1 (R002)	7 170,22

Délibération n°41-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante : Budget annexe Maison de santé pluridisciplinaire

Résultat de fonctionnement	61 845,73
Résultat d'investissement	-21 535,39
Solde des RAR	542,72
Besoin d'investissement nouveau	-20 992,67
Affectation du résultat (R1068)	20 992,67
Report en section de fonctionnement n+1 (R002)	40 853,06

Délibération n°42-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante : Budget annexe Interconnexion du réseau d'eau potable

Résultat de fonctionnement	112 421,33
Résultat d'investissement	-1 302 383,50
Solde des RAR	444 821,32
Résultat d'investissement cumulé	-857 562,18
Affectation du résultat (R1068)	112421,33
Report en section de fonctionnement n+1 (R002)	0,00

5. Vote des taux d'imposition 2025

Délibération n°43-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Foncier Bâti, Foncier non Bâti, Cotisation Foncière des Entreprises

Il est proposé au Conseil de voter pour 2025 la stabilité des taux de CFE, TFB, TFNB et TH de la manière suivante :

	2024			2025		
	base	taux	produit	base	taux	produit
CFE	2 659 000	20,67%	549 615	2 737 000	20,67%	565 738
Taxe sur le Foncier Bâti	13 823 000	0,72%	98 853	14 105 000	0,72%	101 124
Taxe sur le Foncier Non Bâti	1 791 000	3,17%	56 167	1 806 000	3,17%	56 722
TH Résidences secondaires	3 424 000	10,19%	348 161	3 432 000	10,19%	348 960
			1 052 796			1 072 544

Après en avoir délibéré, le conseil vote les taux de fiscalité 2025 de la manière suivante :

*Taxe sur le foncier bâti : 0,723 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 3,17 %
 Cotisation Foncière des Entreprises : 20,67 %
 Taxe d'habitation : 10,19%*

Délibération n°44-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Taxe GEMAPI

Il convient de déterminer le produit de la Taxe GEMAPI 2025 au regard de la charge que la CdC devra supporter sur ce poste (cotisation SMAR pour 94 442 €).

Après en avoir délibéré, le conseil fixe le produit de la taxe GEMAPI 2025 à 94 442 €.

Délibération n°45-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

TEOM

Les 22 communes sont réparties dans deux syndicats distincts pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

a.

Les 13 communes de l'ex CdC des Portes du Perche sont desservies par le SIRTOM de Courville sur Eure. Le service est le suivant :

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères
- Une collecte tous les 15 jours en porte à porte des emballages ménagers et papier
- Collecte du verre en apport volontaire.

Le SIRTOM de Courville a communiqué un maintien du taux de TEOM à 13,8% en 2025 soit un produit de 1 279 808 € (1 252 356 € en 2024).

b.

Les 8 communes de l'ex CdC du Perche thironnais et la commune de Frazé sont desservies par le SICTOM de Nogent le Rotrou. Le service est le suivant :

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte : alternance ordures ménagères et tri sélectif

Le SICTOM de Nogent a communiqué une nouvelle augmentation du produit 2025 nécessitant une augmentation du taux de TEOM de 9,20% à 10,20% en 2025 soit un produit de 442 151 € (388 860 € en 2024).

Cette augmentation est justifiée par le contexte économique et les évolutions de services (déchetterie, inflation des coûts de collecte, modification du service depuis 2024 pour la collecte de tri).

	2023			2024			2025		
	base	taux	produit	base	taux	produit	base	taux	produit
TEOM secteur SIRTOM Courville	8 721 390	13,80%	1 203 710	9 075 047	13,80%	1 252 356	9 273 970	13,80%	1 279 808
TEOM secteur SICTOM Nogent	4 066 930	8,80%	358 024	4 226 734	9,20%	388 860	4 334 818	10,20%	442 151

Le Conseil après en avoir délibéré fixe le vote des taux de TEOM 2025 de la manière suivante :

- o 13 communes ex CdC des Portes du Perche : 13,80 %*
- o 8 communes ex CdC du Perche thironnais et Frazé : 10,20 %.*

6. Subventions aux budgets annexes (fonctionnement et investissement)

Délibération n°46-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver pour l'exercice 2025 les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes telles que présentées ci-dessous :

Subventions de fonctionnement :

- Budget annexe – Pôle tertiaire : **35 521,57 €**
- Budget annexe - Maison de Santé : **5 808,87 €**
- Budget annexe – ZA Champrond : **2 947,46 €**
- Budget annexe – Transports scolaire : **286 110,50 €**

Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux budgets de régie autonome SPIC :

- Budget annexe – Produits Terres de Perche : subvention exceptionnelle de **45 500 €** pour accompagner le démarrage d'activité du Château de La Loupe.
- Budget annexe – Transport de personnes – mobilité : subvention exceptionnelle de **10 684,79 €** pour soutenir l'expérimentation lancée par la CdC avec le service de transport à la demande.

Subvention d'équipement :

- Budget annexe 103 – Pôle tertiaire pour les travaux de toiture : **100 000 €**.

7. Vote des Budgets primitifs 2025

Délibération n°47-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Général** » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 686 171,12	8 721 462,96
Investissement	3 890 538,15	3 890 538,15
TOTAL	11 576 709,27	12 612 001,11

Délibération n°48-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Bâtiments d'activités** » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	236 624,85	434 012,33
Investissement	561 741,61	561 741,61
TOTAL	798 366,46	995 753,94

Délibération n°49-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Pôle tertiaire** » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	141 067,79	141 067,79
Investissement	221 971,59	221 971,59
TOTAL	363 039,38	363 039,38

Délibération n°50-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Maison de santé pluridisciplinaire** » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	135 570,93	135 570,93
Investissement	90 806,55	90 806,55
TOTAL	226 377,48	226 377,48

Délibération n°51-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **ZA La Loupe** » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 222 559,15	1 238 739,06
Investissement	1 143 442,22	1 143 442,22
TOTAL	2 366 001,37	2 382 181,28

Délibération n°52-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **ZA Champrond en Gâtine** » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	519 028,07	519 028,07
Investissement	518 710,90	518 710,90
TOTAL	1 037 738,97	1 037 738,97

Délibération n°53-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **ZA Thiron Gardais** » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	691 941,36	691 941,36
Investissement	451 518,68	451 518,68
TOTAL	1 143 460,04	1 143 460,04

Délibération n°54-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **SPANC** » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	323 288,43	323 288,43
Investissement	32 701,57	32 701,57
TOTAL	355 990,00	355 990,00

Délibération n°55-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Interconnexion du réseau d'eau potable** » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	256 288,38	256 288,38
Investissement	3 279 717,44	2 834 896,12
TOTAL	3 536 005,82	3 091 184,50

Délibération n°56-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Transports scolaires** » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	415 904,80	415 904,80
Investissement	79 704,80	79 704,80
TOTAL	495 609,60	495 609,60

Délibération n°57-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Produits Terres de Perche** » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	172 660,64	172 660,64
Investissement	125 055,29	125 055,29
TOTAL	297 715,93	297 715,93

Délibération n°58-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Transports de personnes - Mobilité** » de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 400,00	18 400,00
Investissement	40 000,00	40 000,00
TOTAL	58 400,00	58 400,00

8. Garantie d'emprunt à Habitat eurélien pour la création de 3 logements à Combres

Délibération n°59-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

La CdC est sollicitée par Habitat Eurélien pour garantir les emprunts finançant l'opération de création (acquisition en VEFA) de 3 logements individuels Rue René Blin / 3 rue Eugène Fettu à Combres.

Le coût de l'opération est le suivant :

- Un logement en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) : 163 715 €
- Deux logements en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) : 341 074 €
 - o Total : 504 789 €

Le financement de l'opération comprend la réalisation d'un prêt d'un montant total de 439 000 € :

- PLAI – 110 000 € - 40 ans - Taux : Livret A – 0,4%
- PLAI Foncier – 33 000 € - 50 ans – Taux : Livret A – 0,4%
- PLUS – 230 000 € - 40 ans – Taux : Livret A + 0,6%
- PLUS Foncier – 66 000 € - 50 ans – Taux : Livret A + 0,6 %

Il est proposé au Conseil d'accorder sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 439 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 170677 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 219 500,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe de la délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accorder la garantie de la CdC Terres de Perche dans les conditions ci-dessus et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

9. Attribution d'un marché public de Conception-Réalisation pour la création d'un bâtiment relais à Thiron Gardais

Délibération n°60-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment relais de 400 m² (deux cellules de 200 m²) sur un terrain de 2 520 m² sur la zone industrielle de Thiron Gardais – Lieu-dit La Cour Aux Pauvres.

Ce projet initialement déposé en 2022 pour une enveloppe prévisionnelle de 450 000 € avait fait l'objet d'un financement au titre de la DETR à hauteur de 150 000 €, ce dossier a été reconduit en 2024 pour une durée nouvelle d'un an.

Une consultation a été organisée à l'automne 2024 pour un marché de conception-réalisation avec publicité sur un journal d'annonces légales, Internet et le profil acheteur de la collectivité (AMF 28).

La commission MAPA qui s'est réunie le 15 novembre 2024, après lecture du rapport d'analyse des offres (une offre reçue), propose d'attribuer le marché à l'entreprise **IN – FINEA** pour la solution technique de base d'un montant de 435 000 € HT et l'option renforcement de la charpente métallique qui s'élève à 5 000 € pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'attribution de ce marché.

Le plan de financement de cette opération, tel qu'inscrit dans le budget annexe « bâtiment d'activités » serait alors le suivant :

Travaux "base"	
VRD	104 437,76
GROS ŒUVRE	44 771,57
DALLAGE	19 382,13
CHARPENTE METALLIQUE	82 374,04
COUVERTURE BARDAGE	106 601,70
MENUISERIES EXTERIEURES	3 149,60
EQUIPEMENT DE QUAI	8 656,54
SERRURERIE	2 398,54
ELECTRICITE	23 772,18
PLOMBERIE	8 656,54
PLATRIERIE	4 385,21
FAUX-PLAFONDS	726,83
MENUISERIES INTERIEURES	1 332,52
PEINTURES – NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	3 706,83
CLOTURES - PORTAILS	22 131,97
Total	436 483,96
Arrondi commercial	435 000,00
Travaux option	
Charpente métallique renforcée	5 000,00
Sous total	5 000,00
TOTAL Marché	440 000,00
Frais annexes (branchements / contrôle / SPS)	10 000,00
TOTAL DEPENSES	450 000,00
DETR / DSIL	150 000,00
Autofinancement "Vente Roderic"	125 000,00
Autofinancement "Action immobilière"	75 000,00
Emprunt (ou part. Budget principal / PAPE)	100 000,00
TOTAL RECETTES	450 000,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve l'attribution de ce marché de conception-réalisation à l'entreprise IN-FINEA conformément aux conditions ci-dessus et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

10. Interconnexion des réseaux d'eau potable – Avenant au marché « Tranche 3 »

Délibération n°61-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le marché de travaux pour la réalisation de l'interconnexion Eau potable - Tranche 3 a été attribué, pour le lot 2 : « Bâche de stockage et équipements de pompage », à la Société SAUR pour un montant de 720 260 € HT.

Par suite de l'avenant n°1, le lot 2 avait été porté à **752 449,50 €HT**

Des besoins supplémentaires sont apparus en cours de travaux :

Reprise de l'Aménagement du pied de Château d'eau de Saint Denis d'Authou	+ 3 900,00 € HT
Programmation de l'analyseur en continu du paramètre nitrates au niveau du captage de Plainville :	+ 1 647,32 € HT
Mise à niveau des équipements du château d'eau de Frétigny	+ 1 648,00 € HT
Ajout de scénarii de fonctionnement supplémentaire pour l'interconnexion	+ 2 250 € HT
Pose de canalisations en attente pour anticipation du raccordement de la tranche 5 à la nouvelle bache 500 m3	+ 4 800 € HT
Moins-value pour suppression d'un regard	- 13 352,25 € HT
Total	+ 893,07 € HT

Cela porte le montant total des demandes supplémentaires à : **893,07 €HT** soit une augmentation globale du lot 2 de 33 082,57 €HT depuis le début de l'exécution et 4,59 %.

Le montant du marché du lot 2 est donc porté à : **753 342,57HT**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve l'augmentation de la masse des travaux pour un total de 753 342,57 €HT et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

11. DSP Enfance Jeunesse – Lot 1 Avenant n°4 – Lot 2 Avenant n°7

Délibération n°62-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Lors de sa séance du 25 mars 2025, la Commission DSP a examiné et émis un avis favorable sur les deux projets d'avenants suivants à la DSP « Enfance Jeunesse » passée avec ELAN :

- Lot 1 « Petite Enfance EAJE / RPE / LAEP » - Avenant n°4 : renfort d'équipe pour l'accueil des enfants en situation de handicap sur l'EAJE (crèche halte-garderie) de La Loupe (volonté de soutenir ce dispositif d'accueil et d'en supporter la charge) :
 - ↳ Montant total de l'avenant : 6 090 €
 - ↳ Montant de la part « concédant » (CdC) : **2 217,90 €**

- Lot 2 « Enfance Jeunesse Familles » - Avenant n°7 : renfort d'équipe pour l'accueil des enfants en situation de handicap sur l'ALSH de La Loupe (volonté de soutenir ce dispositif d'accueil et d'en supporter la charge) :
 - ↳ Montant total de l'avenant : 2 900,50 €
 - ↳ Montant de la part « concédant » (CdC) : **597,71 €**

4 enfants au total ont été concernés. Le coût total de ces avenants pour la CdC s'élève à **2 815,61 €**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve la passation de ces deux avenants et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

12. Convention PACT France Rénov'

Délibération n°63-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Dans le cadre de la compétence logement, la Communauté de Communes Terres de Perche développe une politique d'amélioration de l'habitat d'intérêt communautaire.

Par délibération n°103-24 du 12 novembre 2024, le Conseil communautaire a décidé d'engager la CDC dans un Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Rénov qui propose une stratégie structurée autour de deux volets :

Volet 1 : Une dynamique territoriale structurée et cohérente pour offrir un service complet harmonisé et homogène accessible à tous les ménages sur l'ensemble du champ d'intervention du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) : rénovation énergétique, adaptation des logements aux seniors (accessibilité et autonomie), aide à un parcours résidentiel adapté, lutte contre la vacance en centre bourg ;

Volet 2 : Un dispositif d'information, de conseil et d'orientation renforcé. Ces missions doivent être accessibles pour tous les ménages sur l'ensemble du champ d'intervention du service public de la rénovation de l'habitat ;

L'animation des volets 1 et 2, assurée par SOLIHA-Espace Conseil France Rénov a nécessité de passer une convention de partenariat (Délibération 103-24 du 12 novembre 2024).

La mise en œuvre du Pacte Territorial à compter de 2025 se décline en 2 volets (chaque volet correspond à une mission) :

Volet 1 :

- Dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels - Mobilisation des ménages : sensibilisation, communication et animation ;
- Mobilisation des publics prioritaires : particulièrement des ménages en situation de précarité énergétique, perte d'autonomie ou d'habitat indigne ainsi que des propriétaires bailleurs ;
- Mobilisation des professionnels sur les thématiques de la rénovation de l'habitat.

Volet 2 :

- Information, conseil et l'orientation des ménages Espace Conseil France Rénov (ECFR) :
- Missions d'information : répondre aux premières interrogations du ménage en présentiel, par téléphone, email ou lors d'évènements
- Missions de conseil personnalisé : délivrés par l'ECFR neutres, gratuits, qualitatifs et adaptés aux besoins du ménage, de préférence en présentiel
- Missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat : l'ECFR pourra proposer de manière optionnelle aux ménages un conseil renforcé en amont d'une orientation vers une AMO
- Rénovation énergétique ;
- Travaux d'adaptation ;
- Lutte contre l'habitat indigne.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- ***d'approuver le projet de convention de partenariat pour la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' portant sur les volets 1 et 2 sur le territoire de la Communauté de Communes Terres de Perche, pour une durée de 4 ans.***
- ***d'autoriser le Président à signer ladite convention.***
- ***d'autoriser le Président à solliciter toutes subventions notamment auprès de l'ANAH et de l'Union européenne.***
- ***d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

13. Tarifications du Domaine de l'Abbaye

Délibération n°64-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Suite à la séance de Conseil d'exploitation des Produits Terres de Perche en date du 25/03/25, et afin de compléter les tarifs pratiqués au Domaine de l'Abbaye par la Régie, il est proposé d'appliquer les deux tarifs suivants :

- Participation Pâques aux Jardins : 3 €
- Réduction des tarifs appliqués aux dates courtes (3 semaines) : 30%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide ces nouveaux tarifs.

14. Création d'un poste de Vice-président

Délibération n°65-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Lors du Conseil communautaire du 21 novembre 2023, les élus avaient décidé de supprimer un poste de Vice-président laissé vacant depuis le 21 septembre 2023.

Au regard des projets importants lancés à Thiron Gardais et de la nécessité d'y assurer un suivi de proximité, il est proposé au Conseil de procéder à la création d'un poste de vice-président.

Celui-ci serait ainsi en charge des dossiers à caractère économique et touristique pour le territoire des communes du Perche Thironnais (Chassant, Combres, La Croix du Perche, Happonvilliers, Marolles les Buis, Nonvilliers Grandhoux, Saintigny et Thiron Gardais, ainsi que Frazé).

Cette proposition de décision implique de modifier la composition actuelle du Bureau afin de fixer à 8 le nombre de Vice-Présidents. Pour rappel, le nombre maximum de Vice-présidents autorisés dans le Conseil est de 9 (correspondant à 20 % de l'effectif global du Conseil communautaire).

Lors de sa séance du 8 juin 2020, le Conseil Communautaire avait fixé les indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et du Conseiller délégué de la manière suivante :

	Indemnité mensuelle	Indemnité annuelle	Enveloppe globale annuelle
Indemnité du Président (43,45% de l'indice brut 1027)	1 689,94	20 279,28	20 279,28
Indemnité des 7 VP (15,17% de l'indice brut 1027)	590,02	7 080,24	49 561,68
Indemnité d'1 Conseiller délégué (7,58% de l'indice brut 1027)	294,82	3 537,84	3 537,84
TOTAL			73 378,80

La création d'un 8ème poste de Vice-président ne remet pas en cause le montant des indemnités individuelles fixées lors cette séance du 8 juin 2020.

L'impact financier de cette création sur l'enveloppe globale affectée aux indemnités est alors de 7 080,24 € supplémentaires, soit un montant global de 80 459,04 € par an. Ce montant est compris dans l'enveloppe globale maximale à respecter.

Ce nouveau tableau annule et remplace celui de la délibération N°100-21.

	Indemnité mensuelle	Indemnité annuelle	Enveloppe globale annuelle
Indemnité du Président (43,45% de l'indice brut 1027)	1 786,02 €	21 432,24 €	21 432,24 €
Indemnité des 8 Vice-présidents (15,17% de l'indice brut 1027)	623,56 €	7 482,72 €	59 861,76 €
Indemnité d'un conseiller délégué (7,58 % de l'indice brut 1027)	311,58 €	3 738,96 €	3 738,96 €
TOTAL			85 032,96€

L'impact financier de cette création sur l'enveloppe globale affectée aux indemnités serait alors de 7 482,72 € supplémentaires par an, soit un montant global de 85 032,93 €. Ce montant est compris dans l'enveloppe globale maximale à respecter.

Ces indemnités prendront effet à partir du 8 avril 2025. Les crédits budgétaires correspondant sont inscrits au projet de BP2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette modification de la composition du Bureau communautaire en vue de la création d'un 8ème poste de Vice-président dans les conditions et selon l'impact financier présentés ci-dessus.

15. Election d'un Vice-président

Délibération n°66-25

Il est proposé de procéder à bulletins secrets à l'élection du 8^{ème} Vice-président :

Nombre de votants	33
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	30
Ont obtenu :	
M. Amadys CASTANIER	30

Le Candidat M. Amadys CASTANIER a obtenu la majorité des voix ; il est proclamé Vice-président et est installé dans ses fonctions.

16. Mise à jour du tableau des effectifs

Point annulé.

17. Désignation de représentants auprès d'Eure et Loir Tourisme, ELI28 et Véloscénie

Délibération n°67-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Eure et Loir Tourisme

Il est demandé de désigner un représentant de la CDC auprès d'Eure et Loir Tourisme. M. Gerard est déjà représentant du conseil départemental, il ne peut représenter la CDC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne M. François Dordoigne pour le représenter auprès d'Eure et Loir Tourisme.

Délibération n°68-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Eure et Loir Ingénierie

Il est demandé de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la CDC. En début de mandat, M. Lecomte avait été nommé titulaire et M. Cerceau suppléant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de renouveler ces nominations.

Délibération n°69-25 (33 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Association de la Véloscénie Paris/Le Mont St Michel

Lors du dernier Conseil communautaire, les élus ont décidé d'adhérer à l'Association La Véloscénie Paris/Le Mont St Michel. Il est nécessaire maintenant, afin de pouvoir être représenté dans cette association, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de désigner :

- M. Amadys CASTANIER, délégué titulaire*
- M. François Dordoigne, délégué suppléant*

18. Questions diverses

Sans objet

L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 20h00

Vu pour être affiché le 8 avril 2025

Le Président
Eric GERARD

Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.